

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 20 mai 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 40

DELIBERATION
n° 2021 - 4 - 02

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 14 mai, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Nathalie JAN, Catherine GALAND, Joël GIRAUDEAU, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Jean SOYER.

Pouvoirs : Nathalie JAN à Michel REMAUD, Catherine GALAND à Philippe MOREAU, Joël GIRAUDEAU à Denise RENAUD, Christine CRESTOIS à Kathia VIEL, Alain MAHIET à Jocelyne SERVADEI, Jean SOYER à André COQUELIN.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

**Participation du budget annexe ASSAINISSEMENT
au budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE**

Le service public d'assainissement est un service public industriel et commercial qui doit par principe être financé exclusivement par les redevances versées par les usagers et les subventions éventuelles.

Au moment du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes en 2018, les services du Trésor Public ont recommandé la création de deux budgets annexes :

- Un budget annexe « assainissement » pour les services gérés par des prestataires privés dans le cadre de délégations de service public,
- Un budget annexe « assainissement régie » pour les services qui étaient gérés auparavant par les communes en direct.

La Communauté de Communes a pour ambition d'harmoniser rapidement les modes de gestion de l'ensemble du service et de fusionner ces deux budgets.

Les deux budgets affichent des résultats excédentaires importants qui sont justifiés par la réalisation à court terme d'une nouvelle station d'épuration à Givrand, d'une capacité de traitement de 102 000 équivalent habitants et qui traitera les effluents de :

- Saint Hilaire de Riez en partie,
- Saint Gilles Croix de Vie,
- Le Fenouiller,
- Notre Dame de Riez,
- Givrand en partie,
- L'Aiguillon sur Vie en partie à terme,
- Le Vendéopôle en partie.

L'opération est estimée à 39 millions d'euros environ.

Aussi, afin de financer la construction de la nouvelle station d'épuration, en limitant le recours à l'emprunt, le versement d'une subvention exceptionnelle du budget annexe ASSAINISSEMENT vers le budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE d'un montant de 4 910 818 €, *article 6742 subventions exceptionnelles d'équipement*, a été prévu au budget 2021.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le BP 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 22 avril 2021,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le versement par le budget annexe ASSAINISSEMENT (article 6742) au budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE (article 774) d'une subvention d'un montant de 4 910 818 €.

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le 27 MAI 2021

ID : 085-200023778-20210525-DL2021_04_02-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 MAI 2021
- de l'affichage le : 27 MAI 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 MAI 2021

Givrand, le 25 mai 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.